

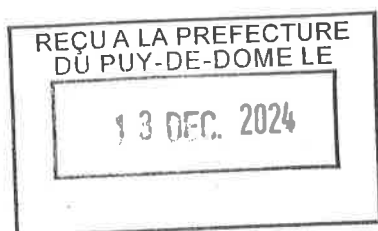
CONSEIL DU POLE METROPOLITAIN CLERMONT VICHY AUVERGNE

**Mercredi 04 décembre à 17h
en visioconférence**

Étaient présents les délégués dont les noms suivent : Dominique ADENOT, Claude BARBIN, Bertrand BARRAUD, Frédéric BONNICHON, Jean-Claude BRAT, Claire BRIEU, Éric BRUN, Jean-Christophe CERVANTES, Jacques DE CHABANNES, Éric DERSIGNY, Charles-André DUBREUIL, Blandine GALLIOT, Louis GISCARD D'ESTAING, Henri GISSELBRECHT, Christian MELIS, Gilles PAULET, Daniel PEYNON, François RAGE, Claude RAYNAUD, Jean-Luc VACHELARD, Odile VIGNAL.

Délégués titulaires ayant donné pouvoir : Frédéric AGUILERA, Olivier BIANCHI, Jean-Pierre BRENAS, Marion CANALES, Marc CARRIAS, Sylvain CASILDAS, Jean-Sébastien LALOY, Serge PICHOT.

Étaient excusés : Tony BERNARD, Jean-Michel CHARLAT, Florence DUBESSY, Gérard GUILLAUME, Romain LOPEZ, Roger-Jean MEALLET, Pascal PIGOT, Marc REGNOUX, Stéphane RODIER, François SENNEPIN, Hélène VEILHAN.



CONVENTION RELATIVE AU FINANCEMENT DE L'ELABORATION CONCERTEE DU DOSSIER DE DEMANDE DE STATUT DU SERM CLERMONT-AUVERGNE : autorisation de signature

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Vu la loi n°2023-1269 du 27 décembre 2023 relative aux Services Express Régionaux Métropolitains (SERM),

Vu la labellisation du projet de Service Express Régional Métropolitain (SERM) Clermont Auvergne en date du 27 juin 2024, par le Ministre chargé des Transports,

Suite à la promulgation de la loi relative aux Services Express Régionaux Métropolitains (SERM) le 27 décembre 2023, les partenaires que sont la région Auvergne-Rhône-Alpes et le Pôle métropolitain Clermont Vichy Auvergne mobilisés en faveur du développement de la desserte de l'étoile ferroviaire clermontoise, ont décidé de s'engager avec les 5 AOM urbaines du territoire (SMTC-AC, SMTUT, Riom Limagne et Volcans, Vichy communauté et Agglo pays d'Issoire) dans la constitution d'un dossier de préfiguration pour obtenir le statut de SERM.

Les objectifs des SERM sont définis par la loi : améliorer la qualité des transports du quotidien, notamment par des dessertes plus fréquentes et plus fiables des zones moins denses et moins desservies, réduire la pollution de l'air, renforcer l'offre ferroviaire tout en la complétant par d'autres modes, dont les services de transport routier à haut niveau de service et les réseaux cyclables et désenclaver les territoires périurbains et ruraux insuffisamment reliés aux centres urbains.

Dans ce contexte, la région Auvergne-Rhône-Alpes, le Pôle métropolitain Clermont Vichy Auvergne, le syndicat mixte des transports en commun de l'agglomération clermontoise (SMTC-AC), le syndicat mixte des transports urbains thiernois (SMTUT), Riom Limagne et Volcans, Vichy communauté et Agglo Pays d'Issoire ont décidé de formuler une proposition conjointe au Ministre chargé des transports en vue d'obtenir le label SERM. Le 27 juin 2024, le territoire de l'aire clermontoise a obtenu la labellisation SERM sur la base d'un dossier minute transmis à l'Etat.

La deuxième étape de la démarche d'obtention du statut de SERM consiste en l'élaboration d'un dossier de préfiguration. Ce dossier doit proposer une première vision sur plusieurs thématiques stratégiques du SERM : le schéma de transport cible, la gouvernance et la trajectoire financière.

Pour élaborer ce dossier, des missions sont confiées à la Société des Grands Projets (SGP), à la Région Auvergne-Rhône-Alpes, à SNCF Réseau et à SNCF Gares et Connexions. La SGP coordonnera la constitution du dossier, produira une partie du contenu et réalisera l'assemblage de l'ensemble des productions. SNCF Réseau et SNCF Gares et Connexions prendront en charge des études relatives aux questions ferroviaires (infrastructures et gares/haltes) et la Région prendra en charge une étude tarifaire.

S'agissant du volet ferroviaire, le Pôle métropolitain Clermont Vichy Auvergne est actuellement impliqué comme co-financeur (à hauteur de 100 000 €) du programme d'études pour un schéma directeur de l'étoile ferroviaire clermontoise sous maîtrise d'ouvrage SNCF.

S'agissant de la phase de préfiguration préalable à l'obtention du statut de SERM, le Pôle métropolitain se positionne comme signataire de la convention visée par la présente délibération. Il entend, par ailleurs, apporter des contributions à l'animation du dialogue territorial et assurer un suivi politique et technique du dossier de préfiguration. Le syndicat contribuera, également, à la consolidation des enjeux par la réalisation d'un état des lieux sur l'aménagement du territoire qui permettra de caractériser, notamment les « quartiers gares » et nœuds d'intermodalité. Le Pôle métropolitain proposera d'inscrire ces travaux d'animation et d'étude au programme partenarial de l'Agence d'Urbanisme Clermont Massif central (AUCM) en 2025. Le nombre de jours nécessaire à l'exécution de ces travaux est estimé à 120 jours/homme et 96 000 euros.

La convention entre le Pôle métropolitain Clermont Vichy Auvergne, l'État, la Région, le SMTC, le SM-TUT, Riom Limagne Volcans, Vichy communauté et Agglo Pays d'Issoire, porte sur les modalités d'organisation et le positionnement de chaque partie, notamment du Pôle métropolitain, concernant la phase de l'étude visant à l'élaboration concertée du Dossier de synthèse de demande du statut de SERM (dit « Dossier de demande de statut SERM »), ou phase de préfiguration.

Le coût total des missions à mener pour aboutir à la constitution du dossier s'élève à 2 044 000€. Cette enveloppe intègre également le travail d'harmonisation tarifaire menée par la Région.

Les modalités techniques (contenu des missions, objectifs, gouvernance, durée) et financières (clef de répartition, coût total) d'organisation des études à mener dans cette phase de préfiguration sont définies par convention, jointe à la délibération. L'objectif est d'aboutir au dépôt de la demande de statut de SERM auprès de l'Etat à la fin de l'année 2025.

La clef de répartition financière relative au coût de cette phase de préfiguration est la suivante :

financeurs	Clés de répartition (%)	Montant en euros courants
Etat	50,0%	1 022 000 € dont 105 500 € pour les missions optionnelles
Région Auvergne-Rhône-Alpes	25,0%	511 000 € dont 75 250 € pour les missions optionnelles
SMTC AC	13,5%	275 940 € dont 40 635 € pour les missions optionnelles
SMTUT	2,1%	42 924 € Dont 6 321 € pour les missions optionnelles
Riom Limagne et Volcans	3,1%	63 364 € dont 9 331 € pour les missions optionnelles
Agglo Pays d'Issoire	2,5%	51 100 € dont 7 525 € pour les missions optionnelles
Vichy Communauté	3,8%	77 672 €

		dont 11 438 € pour les missions optionnelles
TOTAL	100%	2 044 000 € dont 301 000 € pour les missions optionnelles

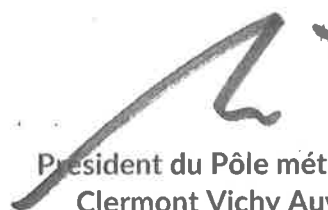
Ainsi, Monsieur le Président propose au Conseil du Pôle Métropolitain Clermont Vichy Auvergne :

- D'approuver les termes de la convention relative au financement de l'élaboration concertée du dossier de demande de statut du Service Express Régional Métropolitain (SERM) Clermont Auvergne.
- De l'autoriser à signer la convention de financement de la phase de préfiguration du SERM, annexée à la présente délibération, ainsi que tous les documents afférents à cette affaire.
- D'autoriser l'inscription des travaux d'animation et d'études au programme partenarial de l'Agence d'Urbanisme Clermont Massif central.

Je vous demande de bien vouloir approuver, la proposition qui vient d'être exposée.

Nombre d'électeurs inscrits :	40
Nombre de votants :	21
Nombre de pouvoirs :	8
Nombre total des voix exprimées :	29
Pour : Dominique ADENOT, Frédéric AGUILERA, Claude BARBIN, Bertrand BARRAUD, Olivier BIANCHI, Frédéric BONNICHON, Jean-Claude BRAT, Jean-Pierre BRENAS, Claire BRIEU, Éric BRUN, Marion CANALES, Marc CARRIAS, Sylvain CASILDAS, Jean-Christophe CERVANTES, Jacques DE CHABANNES, Éric DERSIGNY, Charles-André DUBREUIL, Blandine GALLIOT, Louis GISCARD D'ESTAING, Henri GISSELBRECHT, Jean-Sébastien LALOY, Christian MELIS, Gilles PAULET, Daniel PEYNON, Serge PICHOT, François RAGE, Claude RAYNAUD, Jean-Luc VACHELARD, Odile VIGNAL.	29
Contre :	0

Frédéric BONNICHON



Président du Pôle métropolitain
Clermont Vichy Auvergne

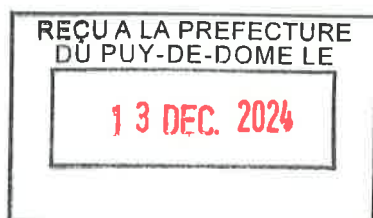
CONSEIL DU POLE METROPOLITAIN CLERMONT VICHY AUVERGNE

**Mercredi 04 décembre à 17h
en visioconférence**

Étaient présents les délégués dont les noms suivent : Dominique ADENOT, Claude BARBIN, Bertrand BARRAUD, Frédéric BONNICHON, Jean-Claude BRAT, Claire BRIEU, Éric BRUN, Jean-Christophe CERVANTES, Jacques DE CHABANNES, Éric DERSIGNY, Charles-André DUBREUIL, Blandine GALLIOT, Louis GISCARD D'ESTAING, Henri GISSELBRECHT, Christian MELIS, Gilles PAULET, Daniel PEYNON, François RAGE, Claude RAYNAUD, Jean-Luc VACHELARD, Odile VIGNAL.

Délégués titulaires ayant donné pouvoir : Frédéric AGUILERA, Olivier BIANCHI, Jean-Pierre BRENAS, Marion CANALES, Marc CARRIAS, Sylvain CASILDAS, Jean-Sébastien LALOY, Serge PICHOT.

Étaient excusés : Tony BERNARD, Jean-Michel CHARLAT, Florence DUBESSY, Gérard GUILLAUME, Romain LOPEZ, Roger-Jean MEALLET, Pascal PIGOT, Marc REGNOUX, Stéphane RODIER, François SENNEPIN, Hélène VEILHAN.



ADHESION DE LA CC SAINT-POUÇAIN SIOULE LIMAGNE AU SYNDICAT MIXTE OUVERT POLE METROPOLITAIN CLERMONT VICHY AUVERGNE

Le Pôle métropolitain Clermont Vichy Auvergne est un outil d'animation territoriale au service d'un espace de vie au quotidien pour près de 700 000 habitants qui habitent, travaillent, se déplacent, étudient ou encore se divertissent à cette échelle. Il a vocation à mettre en dialogue et coordonner l'action des territoires afin de donner plus de cohérence et d'efficacité à des politiques publiques les dépassant territorialement.

Pour pouvoir s'inscrire dans la dynamique régionale en pesant d'un poids suffisant, la Métropole clermontoise, les agglomérations et les Communautés de communes s'alliant au sein du Pôle métropolitain, unissent leurs forces pour affirmer le Pôle métropolitain comme un vrai pôle d'équilibre, capable, à l'Ouest, de porter des projets structurants et ambitieux.

Créé en 2013, le syndicat mixte ouvert du Pôle métropolitain comprend onze établissements publics de coopération intercommunale associés à la CCI Puy-de-Dôme Clermont Auvergne Métropole. Les territoires rassemblés travaillent autour de plusieurs défis à relever collectivement, tels que le renforcement des mobilités internes et externes, le développement d'une économie territoriale porteuses d'emplois ou encore la réappropriation de la Rivière Allier.

La Communauté de communes du Bassin de Gannat avait été sollicitée au moment de la création du syndicat pour devenir un membre adhérent. L'intercommunalité avait privilégié un statut de membre associé. En janvier 2017, les Communautés de communes de Sioule Colettes et Bouble, Bassin de Gannat et en Pays Saint Pourcinois ont fusionné pour créer la CC Saint-Pourçain Sioule Limagne. Depuis le dernier mandat, les réflexions menées autour des trois principaux défis (projet de SERM Clermont Auvergne, industrie du futur, rivière Allier) ont nécessairement amené le Pôle métropolitain à ouvrir ses instances de travail aux élus et aux techniciens de la Communauté de communes, sans pour autant que cette dernière soit représentée dans les instances politiques du Pôle.

C'est pourquoi les élus communautaires de **Saint-Pourçain Sioule Limagne rassemblés en Conseil le 27 novembre 2024 ont délibéré pour demander d'adhérer au Pôle métropolitain Clermont Vichy Auvergne**. Les statuts du syndicat prévoient un délégué par tranche de 20 000 habitants. La communauté de communes comptant 33 552 habitants (Insee, RP2010, RP2015 et RP2021, exploitations principales, géographie au 01/01/2024), elle est appelée à disposer de 2 délégués titulaires. L'un de ces délégués sera également membre du bureau.

Dans cette perspective, et compte tenu de l'article 14 des statuts du syndicat qui prévoit une approbation conformément aux articles L.5721-2-1, L.5721-7 et L.5721-7-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, il y a lieu de se prononcer sur la demande d'adhésion de la Communauté de communes de saint-Pourçain Sioule Limagne au Syndicat mixte du Pôle métropolitain Clermont Vichy Auvergne à compter du 1^{er} janvier 2025, et après validation des nouveaux statuts du syndicat.

Ainsi, Monsieur le Président propose au Conseil du Pôle Métropolitain Clermont Vichy Auvergne d'approuver la demande d'adhésion de la CC Saint-Pourçain Sioule Limagne.

Je vous demande de bien vouloir approuver, la proposition qui vient d'être exposée.

Nombre d'électeurs inscrits :	40
Nombre de votants :	21
Nombre de pouvoirs :	8
Nombre total des voix exprimées :	29
Pour : Dominique ADENOT, Frédéric AGUILERA, Claude BARBIN, Bertrand BARRAUD, Olivier BIANCHI, Frédéric BONNICHON, Jean-Claude BRAT, Jean-Pierre BRENAS, Claire BRIEU, Éric BRUN, Marion CANALES, Marc CARRIAS, Sylvain CASILDAS, Jean-Christophe CERVANTES, Jacques DE CHABANNES, Éric DERSIGNY, Charles-André DUBREUIL, Blandine GALLIOT, Louis GISCARD D'ESTAING, Henri GISSELBRECHT, Jean-Sébastien LALOY, Christian MELIS, Gilles PAULET, Daniel PEYNON, Serge PICHOT, François RAGE, Claude RAYNAUD, Jean-Luc VACHELARD, Odile VIGNAL.	29
Contre :	0

Frédéric BONNICHON



Président du Pôle
métropolitain Clermont Vichy
Auvergne

